

Saint-Laurent-d'Aigouze, le 09 mars 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Laurent-d'Aigouze célèbre une année de label « Ciéuta mistralenco »

Il y a un an, en mars 2025, la commune de Saint-Laurent-d'Aigouze entrait, officiellement, dans le cercle des villes reconnues pour leur engagement en faveur de la langue et de la culture d'Oc en recevant le label « Ciéuta mistralenco », attribué par le Félibrige.

Fondé en 1854 par Frédéric Mistral et six autres poètes provençaux, le Félibrige œuvre, depuis plus de 170 ans, à la sauvegarde, à l'illustration et à la transmission de la langue d'Oc et des cultures qui lui sont liées. Le label « Ciéuta mistralenco » distingue les communes qui s'engagent durablement pour faire vivre cet héritage.

En signant cette charte, Saint-Laurent-d'Aigouze a affirmé son attachement profond à la langue provençale, à la culture d'Oc et aux traditions camarguaises qui façonnent l'identité du territoire. Cette reconnaissance a également été l'occasion de rendre hommage à une figure locale importante : Clément Auzière, nommé majoral du Félibrige en 1907 et dont la vie et l'œuvre témoignent de l'attachement ancien du village à la défense de sa langue et de sa culture.

Pour marquer cet engagement, une plaque commémorative a été apposée au rond-point du Monument aux Morts. Depuis, nos entrées de ville arborent cette distinction et le nom de notre village est écrit en provençal : " SANT-LAURÈNS-D'EIGOUSO". Plusieurs initiatives ont également accompagné cette labellisation : l'apposition d'une plaque sur la maison familiale de Clément Auzière, une exposition, une conférence ainsi que la publication d'un ouvrage consacré à sa vie.

À travers ces actions, la commune poursuit un objectif clair : transmettre aux générations futures un patrimoine vivant emprunt de langue, de mémoire et de traditions.

Comme le rappelle Gabriel Brun, Majoral du Félibrige :

« Nosto lengo ei culturo, se devèn sènso relàmbi l'apara e l'espandi » — notre langue est notre culture, nous devons sans cesse la protéger et la transmettre.

